MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

# DÉCISION DU MAIRE

***N° 2024-254***

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la pratique sportive et aux initiatives olympiques »

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a
délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que la Commune projette de promouvoir l'esprit olympique, encourager la pratique sportive pour
tous les habitants du territoire, et créer un héritage durable des Jeux Olympiques ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay.

## DÉCIDE

ARTICLE 1
De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay au titre de l'appel à projets « Soutien à la pratique sportive et aux initiatives olympiques ».

ARTICLE 2
De solliciter une aide financière la plus élevée possible soit 3 000 euros.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

Fait à Marcoussis, le 18 décembre 2024
Le Maire,
**Olivier Thomas**



Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20241218-DEC2024-254-AU
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024